

Une nouvelle règlementation pour pallier les limites du système antérieur, en phase avec les récents engagements européens





Un reporting plus exigeant pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 et à l'augmentation des capitaux dans les activités durables



Approche par les risques

Qualification des impacts directs et indirects de l'entreprise et évaluation de l'impact financier du changement de modèle.

Standardisation

Respect du cadre de la Taxonomie (classification des activités et de leur durabilité) et suivi des normes ESRS alignées sur les 3 piliers RSE.

Obligation d'audit

Publication dans une section du rapport de gestion, l'audit du rapport extra-financier obligatoire.

Application étendue

Toutes les entreprises cotées (dont ETI et PME), ayant une activité en Europe quel que soit l'emplacement du siège social.



Un calendrier de mise en œuvre progressif, dont seules les PME non cotées sont exclues

Les PME au sens de la directive comptable

Toutes les PME UE et non-UE cotées sur un marché règlementé européen, sauf les microentreprises.

Ainsi que les entités d'intérêt public : entreprises cotées, d'assurance et de crédit.

Standards simplifiés pour les PME EIP.

Certaines entreprises ou groupes d'entreprises issus de pays hors UE

- CA européen > 150 M€.
- Filiale dans le périmètre de la CSRD ou succursale (> 40M€ CA) basée en UE.

Les grandes entreprises déjà soumises à la NFRD

- · Sociétés cotées sur un marché réglementé de l'UE, entreprise d'assurance ou de crédit
- Salariés > 500 et
- Bilan > 20M€ ou CA > 40M€

Ces seuils sont à apprécier au niveau consolidé pour les groupes.



Publication 2029

2028

Publication 2027



Publication 2026

Toutes les grandes entreprises

- 20M€ de total de bilan.
- 40M€ de CA net,
- 250 salariés.





Un cadre normatif pour identifier les enjeux ESG

Normes transverses

Principes généraux et informations générales (double matérialité)

Environnement

Changement climatique Pollution, eau et ressources marines Biodiversité et écosystèmes Utilisation des ressources et économies circulaires

Social

Travailleurs au sein de la chaîne de valeur Communautés affectées Consommateurs/utilisateurs finaux

Gouvernance

Conduite des affaires



Exigence de publication sur plusieurs dimensions :

- Gouvernance et stratégie, notamment sur les plans de transition,
- Evaluation de matérialité : impacts, risques, opportunités,
- Description des mesures mises en œuvre : politiques, objectifs, actions,
- Publication des mesures de performance : indicateurs.

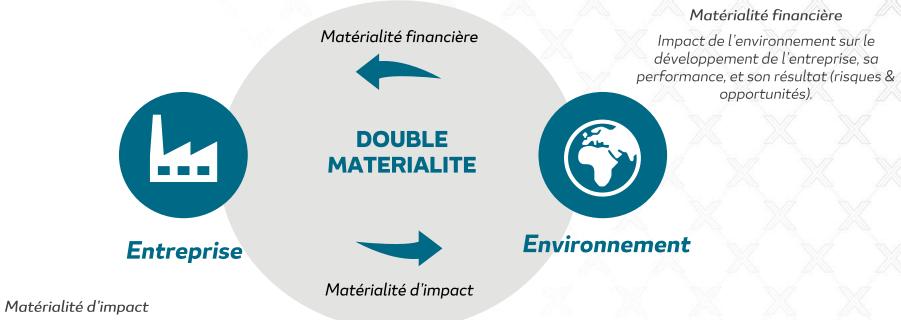


La double matérialité au service de votre stratégie RSE



La double matérialité, clé de voute de la nouvelle règlementation implique une double analyse ; d'impact et financière. L'identification des enjeux dits « matériels » constitue la première étape de la construction du reporting.

La RSE est désormais au centre de la stratégie globale des entreprises.





Impacts positifs et négatifs de l'entreprise sur son environnement économique, social et naturel.

Quels changements pour les entreprises?

CE QU'IMPLIQUE LA NOUVELLE RÈGLEMENTATION

- Un rapport de gestion et de durabilité commun,
- L'audit du rapport de durabilité,
- Davantage d'informations à publier et donc de données à collecter.
- La publication de données fiables et vérifiables,
- L'intégration de toute la chaîne de valeur dans la réflexion et la publication d'informations,
- L'intégration des parties prenantes.



- La mise en place effective d'une gouvernance RSE.
- La définition de processus de **contrôle** interne.
- Une transformation organisationnelle structurante pour les entreprises,
- L'évolution des processus IT,
- Potentiel besoin de s'outiller d'un outil spécifique à la collecte de données RSE et à la réalisation de reporting.



LES PIÈGES À ÉVITER

- ⇒ Ne pas opposer performance et développement durable,
- ⇒ Garder l'agilité de l'entreprise tout en respectant la réglementation,
- ⇒ Eviter un cadre normatif trop bureaucratique,
- ⇒ Favoriser l'adhésion des équipes en adressant des enjeux opérationnels.



Nos convictions pour tirer profit de la réforme

Répondre à la CSRD n'est pas seulement la réalisation d'un reporting extra-financier plus exigeant, c'est surtout l'occasion de redéfinir sa stratégie pour faire face à l'évolution de son environnement, et l'utiliser comme un outil permettant de mieux structurer ses initiatives RSE.



TRANSPARENCE

Faites de la conformité à la CSRD un avantage concurrentiel en communiquant sur votre engagement de durabilité. C'est l'opportunité d'attirer davantage d'investisseurs, de clients, de talents.



Mettez en avant vos initiatives positives en matière de RSE et votre politique de mise en œuvre.



COHÉSION D'ÉQUIPE

C'est aussi l'opportunité de fédérer les différentes directions de l'entreprise (RH, IT, achats, opérations...) autour d'une ambition commune et porteuse de sens pour les collaborateurs.



Embarquez vos équipes dès le départ, l'engagement des collaborateurs facilitera votre transformation.



MISE EN PROGRAMME DES PROJETS RSE

La CSRD facilite la priorisation, la structuration et le pilotage des projets porteurs d'une dimension RSE. L'occasion pour les entreprises de donner de la cohérence aux initiatives RSE menées.

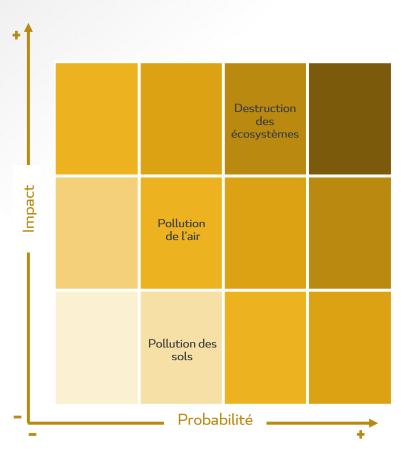


Prioriser vos projets RSE en cohérence avec vos enjeux matériels.



Vers le pilotage des risques extra financiers

La CSRD met en évidence des risques environnementaux et sociétaux jusqu'alors peu visibles et peu pilotés, et valorise leur impact financier pour l'entreprise.



La CSRD permettra aux entreprises de mieux comprendre les risques des enjeux environnementaux, et par conséquent de mieux s'y préparer.

De nouvelles exigences de publication sur :

- ✓ Politiques d'atténuation et d'adaptation des risques,
- ✓ Processus d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités,
- Actions et ressources dédiées à vos enjeux matériels.

La gouvernance de la donnée : un incontournable

Aujourd'hui, la donnée ESG n'est pas toujours maîtrisée avec une absence visible de process. Ces nouvelles exigences de reporting impliquent de collecter de nombreuses données, très diverses, ce qui présente une vraie difficulté pour les entreprises.

Nous sommes convaincus que la mise en place d'une gouvernance de la donnée est la clé pour disposer de données fiables, vérifiables, cohérentes et conformes.

RÉGLEMENTATION

S'assurer que la donnée et son traitement sont conformes à la réglementation pour éviter les risques (amendes / fuite) – règle RGPD par exemple.

QUALITÉ

S'assurer que la donnée est fiable, vérifiable, d'actualité, exhaustive et la maintenir. Maîtriser sa transformation (ex : modalité de calcul d'un indicateur).

SÉCURITÉ

Sécuriser la donnée et éviter les risques : erreurs, violation de données ou récupération de la donnée en cas d'incident.

PROCESSUS

Mettre en place des processus de collecte, de traitement et de validation des données (process organisationnel et SI).

MODÈLE DE DONNÉES

Décrire la structure et les relations entre les données pour alimenter un référentiel en mesure de traiter des données hétérogènes, de sources différentes.

TECHNOLOGIES

Définir les modalités de stockage. Garantir la traçabilité et la disponibilité des données dans ces outils. Evaluer le besoin de s'outiller.

ORGANISATION

GESTION

DE LA

DONNÉE

Ą

Définir qui dispose de l'autorité et la responsabilité pour saisir, traiter et utiliser les données RSE.

Par où commencer?



- Prévoir une phase d'acculturation,
- Embarquer son COMEX et les parties prenantes internes,
- Adopter une approche pédagogique,
- Présenter le reporting de durabilité en CODIR et en CSE,
- Impliquer la fonction finance et l'OTI en charge de l'audit.



- Reprendre son modèle d'affaire et le lier avec le développement durable.
- Repartir des objectifs RSE déjà définis,
- Identifier toutes les initiatives RSE existantes (label / reporting / collecte de données – ex : bilan carbone),
- Initier la démarche via un diagnostic de maturité RSE.



- Faire les choses dans l'ordre et ne pas se laisser déborder,
- Fixer des objectifs par paliers,
- Travailler par itérations, notamment dans la mise en place des indicateurs.
- Dissocier l'obligation de reporting et l'ambition de mettre en œuvre des projets RSE.





Nos atouts au service de vos ambitions

Depuis plus de 15 ans, notre cabinet de conseil est au cœur des transformations de vos entreprises ; qu'elles concernent les organisations, les fonctions ou les systèmes d'information.

Une offre d'accompagnement qui se décline naturellement et de façon cohérente à la mise en conformité CSRD.



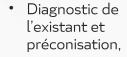


/ orientations RSE.

- Analyse de double matérialité,
- Définition des objectifs,
- Définition de la feuille de route et plan d'actions RSE.



ALIGNER VOTRE ORGANISATION



- Evolution de l'organisation et mise en place de nouveaux processus,
- Définition des processus de collecte de données.



ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

- Acculturation aux nouvelles règlementations (CSRD),
- Formation des équipes aux nouveaux processus IT et outils.



AMÉLIORER VOTRE PERFORMANCE

- Optimisation des processus existants,
- Définition d'indicateurs clés (« readiness »),
- Mise en place d'une gouvernance de données RSE,
- Mise en place de processus de contrôle interne.



AIDE AU CHOIX

- Benchmark des solutions adaptées aux besoins de l'entreprise,
- Choix de l'éditeur, accompagnement à la rédaction du RFP et comparaison des réponses.



NOTRE ACCOMPAGNEMENT A MISE EN CONFORMITÉ CSRD

Notre proposition de démarche

4 phases pour lancer la démarche de mise en conformité CSRD

P 1

P 2

P 3

Ρ4

Acculturation des équipes

Modèle d'affaire et parties prenantes

Matrice de double matérialité

Lancement de l'industrialisation



- Faire monter en compétence les équipes, les managers et les dirigeants qui seront impliqués dans la démarche,
- ► Partager un vocabulaire commun,
- Initier une dynamique collaborative en impliquant tous les services,
- Adapter l'acculturation au poste et la fonction des interlocuteurs.

- Réfléchir au modèle d'affaire et aux opérations de l'entreprise pour identifier les risques et les faiblesses,
- Préparer la réalisation de la matrice de double matérialité :
 - Lister les parties prenantes et définir les modalités de recueil de leurs attentes.
 - Etablir la liste des enjeux à partir de l'existant.

- Recueillir la vision et les attentes des parties prenantes,
- Repartir des initiatives RSE existantes et dresser un état des lieux.
- Affiner la liste des enjeux spécifiques à l'entreprise,
- Evaluer la matérialité de l'impact, et la matérialité financière pour chaque enjeu,
- Identifier des objectifs sur chaque enjeu prioritaire.

- Déterminer les **indicateurs** associés à chaque enjeu, notamment à partir des ESRS.
- Réaliser un « gap analysis » sur les données disponibles pour l'évaluation du « readiness assessment »,
- Définir et mettre en œuvre la gouvernance des données RSE (processus IT / Orga),
- ► Etudier l'outillage SI de collecte des données + réaliser une aide au choix le cas échéant.



- Formation de 0,5 à 2 jours selon les besoins.
- Analyse du modèle d'affaire de type SWOT,
- ► Liste des parties prenantes,
- Benchmark enjeux sectoriels.

- Matrice de double matérialité,
- Evaluation des IRO (impacts, risques & opportunités pour chaque enjeu),
- Déclinaison des objectifs pour chaque enjeu.

- Liste d'indicateurs cibles,
- Gap analysis sur les données RSE,
- Modèle de gouvernance,
- Etude d'impact SI.



